

—Les RR. PP. franciscains le comprennent ; aussi s'efforcent-ils de rendre de plus en plus vive la dévotion des tertiaires au Cœur de Jésus. Le pèlerinage du 7 octobre, la communion presque générale, et l'offrande d'une pierre pour la basilique, en sont autant de preuves nouvelles."

*Pouvoir temporel du Pape.* — Voici le texte du " Vœu du Congrès d'Aurillac " (18-21 septembre), relatif à la restauration de la liberté civile et politique du Pontife romain.

" Les catholiques français réunis en congrès à Aurillac, considérant :

" 1. Que si l'objet spécial de l'assemblée est la protection chrétienne des classes ouvrières, exclusion faite des questions politiques, des catholiques français réunis en grand nombre ne peuvent rester étrangers à ce qui touche le souverain Pontife, leur chef et leur père ;

" 2. Qu'il importe que de nouvelles et énergiques protestations s'élèvent sans retard contre de nouveaux et odieux empiétements sur les droits sacrés du vicaire de Jésus-Christ ;

" 3. Que si partout la forme gouvernementale ou législative donnée à l'injustice est un exécrable forfait, elle l'est bien plus encore quand l'injustice s'attaque à Dieu, dans son vicaire, et à la chrétienté entière, dans la personne de son auguste chef ;

" 4. Qu'un grand courant d'opinion doit se former dans le monde civilisé pour amener les gouvernements à faire respecter l'indépendance du Pape et la royauté temporelle qui en est la condition ;

" 5. Que dans plusieurs pays déjà des catholiques ont protesté, que d'autres vont le faire et que la France très chrétienne ne peut, en telle occurrence, paraître, même un instant, oublier sa mission de fille ainée de l'Eglise ;

" Les catholiques français réunis en congrès à Aurillac déclarent :

" Réprouver tous les attentats perpétrés contre la souveraineté temporelle du Pape, depuis l'invasion sacrilège de l'Etat romain et l'irruption dans la ville éternelle jusqu'aux lois scélérates que des sectaires viennent d'imposer aux sujets du Pape pour étouffer leurs imprescriptibles revendications ;

" Et émettent le vœu :

" Qu'un centre d'action doit s'établir au plus tôt pour rechercher " et indiquer les voies auxquelles il convient de recourir, selon les " circonstances, pour que la France, fidèle à ses glorieuses traditions " et au plus saint de ses devoirs, tienne son rang à la tête des nations " qui s'efforcent de hâter la nécessaire restauration de la liberté " civile et politique du Pontife romain." (*Annales de l'Œuvre de Saint-Paul.*)

*Saint Vincent de Paul au Canada.* — Nous extrayons du *Bulletin de la Saint-Vincent de Paul* le rapport suivant sur les progrès de cette œuvre charitable dans notre pays :

" L'année 1887 a été encore marquée par 4 agrégations nouvelles au *Canada*. Les membres actifs s'élèvent aujourd'hui au chiffre de 3,995, en augmentation de 158 sur le chiffre de 1886 ; 2,350 familles ont été visitées. Les détails contenus dans le rapport du Conseil supérieur ne sont pas moins consolants que ces chiffres. L'œuvre du patronage de *Québec* va toujours en progressant, et 160 admissions